POUR VOUS GAGNER 30 %

ACHETEZ VOS **MATELAS** chez **PONTIGNIE** FACE OCTROI DE L'ÉPEULE

laisant les matelas en face du client. Vente directe : Détail au prix de gros. Ventilation et Kapok. Liv. grat. par auto

sion au secrétaire, M. Fontaine, 233, rue du Faubourg-de-Roubaix, à Lille. Ils espèrent que, par le nombre toujours croissant d'adhérents à leur syndicat, ils arriveront à constituer une force pour la défense de leurs intérêts communs. »

SPECTACLES et CONCERTS

A ROUBAIX

CINEMA FLORIMOND

58, RUE BERNARD, ROUBAIX

Programme du 4 au 9 Juillet

Cavallini dans **LE SCAPHANDRE GRIS** grand film d'aventures ; — **PATHÉ-GAUMONT**, actualités ; — **LA BOULE BLANCHE**, avec William Haines ; — Billy Sullivan dans **TRAIN D'ENFER**, film sportif ; — sketch filmé avec distribution de prime à chaque séance.

Casino de Roubaix

Auj., matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30
Lilian HARVEY et Henry GARAT
Princesse à vos ordres
Les 4 PLUMES BLANCHES
de la gaîté du drame et passion
—: Vendredi prochain :—
QUEL PHÉNOMÈNE
avec HAROLD LLOYD

MAISON DES TRAMWAYS

Aujourd'hui, à 3 h. 30 et à 8 heures **TEMPÊTE**, supervision dramatique : — **DYNAMITE DÉTECTIVE**, avec le fameux chien policier ; — **ARRÊTEZ-LES !** comique. — Prix des places durant la grève : premières, 1.50 ; secondes, 1 fr.
Lundi, matinée à 3 h. 30

Royal Leleu, rue Lacroix

SOUS LE SOLEIL MAROCAIN, grand drame. — **Billy Sullivan** dans **LE FOU GALANT**. — **Tom Mix** et son cheval **Tony** dans **TOM LE TIGRE**.
Prix des places : 1 fr. 50, 2 fr. 2 fr. 50. Enfants 1 fr. 25.
La semaine prochaine, l'inoubliable film **JUDEX** en 1 seule fois

A TOURCOING

PONT-DES-PIATS

9, rue du Chevalier Bayard, 9
Programme du 4 au 9 Juillet 1931
3 grands films, 3 super-productions
SOUS LE TALON DE FER
De la mise en scène
Une interprétation hors ligne
Une jolie comédie dramatique : **TRAGÉDIE D'AMOUR**. — Bill Coody dans : **LA TIGRESSE DE RIO-GRANDE**, aventures sensationnelles ; — **ÉCLAIR-JOURNAL**, actualités.
Tous les dimanches, de 3 h. à 11 h., **BAL PERMANENT**, 2 orchestres, 2 jazz-bands.

HIPPODROME TOURCOING

Auj. mat. à 3 h. 30, soirée à 8 h. 30
GABY MORLAY dans
Maison de danse
Les 4 PLUMES BLANCHES
De la gaîté, du drame et passion
—: Samedi prochain :—
QUEL PHÉNOMÈNE
avec HAROLD LLOYD

Au Fresnoy

Cinéma, Skating, Dancing, Jardins
Séance permanente de 15 à 23 h.
Maison de Danse
film parlé en français
avec Gaby Morlay et Charles Vanel
grand drame de la vie espagnole
Les 4 Plumes Blanches
superbe production d'aventures
Pour notre fidèle clientèle, continuation de la TOMBOLA GRATUITE
LOTS : 2 jeunes porcs vivants

Télé. 3-81 **OLYMPIA** CINE DANCING

Matinée à 3 h., soirée à 7 h. 30
Deux grands films
Maison de danse
avec Gaby Morlay et Charles Vanel
(100 % parlant)
LES 4 PLUMES BLANCHES
grand film sonore
Les ACTUALITÉS PARLANTES

A LILLE

AUJOURD'HUI DIMANCHE

Alhambra. — 15 et 20 h. 30 : Soyons... sonores.
Familia. — Permanent 10 h. 30 à 19 h. ; soirée 20 h. 30 : Mariage de Prince.
Caméo. — 14 h., 17 h., 20 h. 30 : Je t'adore mais pourquoi ?
Omnia. — 14 h., 17 h. 15, 20 h. 45 : Flagrant délit.
Union. — 15 et 20 h. : Cynisme et Café chantant.
Mondial-Cinéma. — Paramount en Parade.
Variétés Fives. — L'homme qui assassina.
Mouvmant Cinéma. — Tu te vantes.
Beudaert. — 6, rue du Fg-de-Roubaix. Bal.
Au Châtelet. — Rue Ferrer, Thumesnil. Bal.

Etablissement BEUDAERT

6, r. du Fg-de-Roubaix, 6, LILLE
Dim. et Fêtes, Grand BAL à partir de 15 h.
DEUX ORCHESTRES

LILLE

ENFANT RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Hier soir, vers 20 heures, une fillette, Andréa Martin, 8 ans, place St-Martin, traversait la rue de la Monnaie en courant lorsque l'auto de M. Fernand Manet, 39 ans, 5, rue Ropra, passa et la renversa.

L'accident est le résultat d'une imprudence d'enfant. La fillette porte au front une blessure grave. Elle a été reconduite à son domicile. Une enquête est ouverte.

UNE DÉSESPÉRÉE

Une jeune fille, que hantait une désespérance d'ordre sentimental, sans doute, s'est jetée hier soir dans la Deûle, à 21 heures, du haut du pont Napoléon.

Du moins, on le suppose, car on a trouvé sur la berge un sac à main qui contenait des papiers au nom de Julia Engrand, 21 ans, demeurant 29, rue Saint-Sauveur, et une lettre où la malheureuse déclarait vouloir se donner la mort.

Les recherches continuent et une enquête est ouverte.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

FONDATION DOUTRELON DE TRY

L. BORREWATER

Le Jury de la Fondation Doutrelon de Try s'est réuni le 24 juin. Il a attribué la bourse de voyage de 5.000 f. à M. Lucien Borrewater, élève du cours supérieur d'Art décoratif de M. Duhuisson.

Le Jury a voté en même temps des félicitations au maître dont la section d'art décoratif prend de plus en plus d'importance.

Nous publions le portrait du jeune lauréat.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Lille s'est réunie vendredi, sous la présidence de M. Alfred Descamps.

Elle s'est occupée de nombreuses questions douanières, notamment du projet de loi sur le dumping, la soumission cautionnée de la ramie, les experts en douane, etc...

Elle a pris en considération un projet de demande en concession du halage sur la Basse-Deûle, entre Marquette et Deûlémont.

Elle a donné un avis favorable de principe au projet de déclassement de la ligne de tramway d'Armentières à Halluin.

Elle a émis une résolution défavorable à toute nouvelle taxation de l'essence consommée par les automobiles.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Coups et blessures. — M... B..., femme R..., demeurant à Croix ; Haesebrauch Alexandre, étaient poursuivis pour avoir porté des coups sur Olhiewicz François et Pietchoch Fracizha Haesebrauch a été condamné à 50 francs d'amende (Me Madeleine Martinache). M... B... a été acquittée (Me Balavoine).

Outrages et violences. — Dans la soirée du 26 juin, deux individus causaient du scandale au débit tenu par Mlle Blanquard à Aubers. Les gendarmes prévenus arrivèrent sur les lieux, mais l'un de ces individus, Jules Lengiard, journalier à Laventie, frappa un représentant de l'autorité ; son compagnon, César Régnier, journalier à La Gorgue, insulta le garde champêtre Perche en lui disant notamment : « fainéant, vaurien ».

Le premier a été condamné à deux mois de prison et 50 francs d'amende ; le second à 15 jours de prison et 50 fr. d'amende.

Affaires diverses. — Trois mois avec sursis et 50 fr. à Louis Counard, journalier à Quesnoy-sur-Deûle, pour violences et voies de fait envers M. et Mme Lemieugre.

— 6 jours et 500 fr. à Pierre Christiaens, manœuvre, qui avait introduit 6 kil. de tabac étranger.

— 25 fr. d'amende à Clara Devyldère, mécanicienne à Lille, rue Sainte-Barbe, 2, cour Wilmot (Me Bataille) ; 16 fr. à Verhoest Raymond, lithographe, même rue 7, cour Wilmot, et 16 fr. à Verhoest Raymonde, même adresse, pour coups.

— 8 jours pour infraction à un arrêté d'expulsion à Oscar Planckaert, rattacheur à Mouscron.

PETITES NOUVELLES

Mordu par un chien. — M. Jules Duboeuf, commissionnaire, 18, rue de la Vignette, a été mordu, rue Faidherbe, par le chien de M. Morcrette. — Contravention à charge de M. Morcrette, son chien n'étant pas muselé.

Renversé. — Rue Solférino, à 17 h., face au Théâtre Sébastopol, M. A. Theelen, 146, rue d'Iéna, a été renversé par l'auto de M. M. Régnier, de Montigny-en-Gohelle, lors d'un mouvement de recul de l'auto. Il est blessé légèrement à l'oreille gauche.

Une femme blessée. — L'auto de M. Christian de Beaurepaire-Louvagny, domicilié actuellement 3, rue du Bois-d'Annappes, à Lille, a renversé, boulevard de la Liberté, à midi et demi, Mme Adolphine Degand-Bourgeois, 58 ans de Pont-à-Marcq. Cette personne, fortement contusionnée, a été pansée à l'hôpital Saint-Sauveur. Elle a pu ensuite regagner son domicile en automobile M. Duverneuil, commissaire de police du 1er arrondissement, s'occupe activement de cette affaire, dans le but d'établir les responsabilités.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

LE FEU AU STADE

Hier, à midi 15, les pompiers municipaux furent alertés pour se rendre au stade de la rue Kléber : le vaste baraquement appartenant au groupe de la Préparation Militaire était en flammes. Malgré la promptitude des secours, toute l'installation et le matériel des gymnastes furent complètement anéantis. Comme le feu faisait rage, la sécheresse aidant, plusieurs maisons se trouvant à proximité eurent leurs vitres qui volèrent en éclats et subirent quelques détériorations.

L'ensemble des dégâts, qui paraît assez élevé, n'a pu encore être établi. Les soldats du feu étaient commandés par le lieutenant Foucart, et nous avons remarqué sur les lieux MM. Descamps, maire ; Fichaux, adjoint, et plusieurs conseillers municipaux.

D'après les premiers résultats de l'enquête, cet incendie serait, croit-on, dû à l'imprudence d'un fumeur. En effet, jeudi, des milliers d'enfants s'étaient réunis au stade, avant le défilé du congrès eucharistique. Probablement, un spectateur, distrait, aura jeté une cigarette au pied du baraquement de la Préparation Militaire et les nombreux mètres cubes de sciure de bois nécessaires pour les exercices des élèves aura été un aliment facile pour le sinistre.

Pour le Congrès Eucharistique. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures et autres véhicules de toutes sortes sont interdits dimanche 5 juillet, de 13 h. à 19 h., dans toute la partie du territoire de La Madeleine comprise entre la rue du Ballon, l'avenue du Parc Monceau, l'avenue Saint-Maur (jusqu'au boulevard de la République), le boulevard de la République, le boulevard Charles-Delesalle, la rue Louis-Delos, la rue du Boulevard, la rue Pasteur (jusqu'au passage à niveau), la voie ferrée jusqu'au Pont supérieur (Kulhmann), rue de Marquette (jusque la place du Château), rue du Pré-Catelan, et l'ancienne ligne du chemin de fer du littoral, ainsi que sur toute la partie du boulevard de la République comprise entre l'octroi de Lille et l'ancienne voie ferrée.

Les propriétaires de tous véhicules, habitant dans ce secteur devront donc prendre leurs dispositions en conséquence. La circulation sera rétablie au fur et à mesure du dégagement des rues. En raison de la foule suceptible d'assister au cortège eucharistique, aucune terrasse, dépôt de chaises et autres installations, échelles, tréteaux, etc., ne seront autorisés sur la voie publique dans toutes les rues occupées, soit par le dit cortège, soit par les rassemblements de groupes, afin d'éviter tout accident. Aucun marchand ambulant vendant des boissons, victuailles ou autres objets ne sera autorisé sur tout le parcours du cortège ou défilé des groupes.

La ducasse approche. — La ducasse communale aura lieu cette année sur la place Victor-Hugo, qui pourra contenir toutes les grandes attractions. Les forains sont invités à se faire inscrire, bureau 3 et feront un effort personnel pour donner à cette ducasse tout l'éclat possible dont ils seront les bénéficiaires Les places seront distribuées aux forains mercredi 15 juillet, à 14 h., place Victor-Hugo, A l'occasion de la ducasse annuelle, une grande braderie aura lieu le lundi 20 juillet dans toute la longueur de la rue de Lille, de 6 h. à 13 heures.

WAMBRECHIES

Suicide. — Profitant de l'absence de son entourage, M. Léonard Denebecq, âgé de 81 ans, demeurant 58, rue de Lille, s'est pendu dans sa cuisine, mercredi matin. Le docteur mandé d'urgence n'a pu que constater le décès. La police locale et la gendarmerie de La Madeleine ont procédé aux constatations d'usage.

ANNŒULLIN

Pauvre M. Coq ! — Un coq de combat faisait l'orgueil de son propriétaire M. A. Parsy, 46 ans, colporteur, route de Don, à Annœllin.

D'humeur batailleuse, de patte agile, de bec prompt, il avait triomphé déjà en maintes batailles et passait pour un victorieux.

Las !... un voleur, — ces gens là ne respectent rien, — s'est appoprié nuitamment monsieur Coq !... Mercredi matin, le propriétaire de cette volaille batailleuse n'en a plus retrouvé que des plumes sur le sol.

Quel est le destin de M. Coq !... Il serait difficile de l'affirmer, mais on craint fortement que ses jours n'aient pris fin et que la pauvre bête n'ait servi à corser le goût d'un pot-au-feu.

Dernier détail : M. Coq, au dire de son propriétaire, valait 400 fr. Dame !... c'était un champion-vedette, et l'on cite ses victoires sportives dans le pays.

DOCKS DU NORD

QUELQUES PRIX

INCROYABLE
JAMBON CUIT EXTRA Les 100 gr. 3.00

SAINDOUX extra	le 1/2 kilo	4.00
SAINDOUX extra	pot carton	5.00
LANGOUSTE 1er choix	la boîte	6.25
HUILE d'Arachides	le litre	4.25
» » Supérieure	»	5.00
» » ext. vierge Corso	»	5.50
SEL FIN ou GROS	le kilo	1.20
CAMEMBERT de Normandie	la boîte	3.00
FROMAGES l'Avesnois	»	3.25
» Maroilles 710 gr.	»	8.75
» Gris vieux de Lille	»	5.75
» Hollande Rouge	les 100 gr.	0.75
» » Mimolette	»	0.75
» » Gouda	»	0.80

En réclame du 4 au 15 Juillet

MOUSSEUX

IMPERIAL CREMANT 6,75 la bouteille au lieu de 7,50

ASTI SPUMANTE 9,75 au lieu de 10,50

ARMENTIERES

IL CHERCHAIT SA SŒUR

Hier matin, la police était informée que deux individus avaient essayé chez trois commerçants de la rue de Dunkerque le vol au rendez-moi, mais sans réussite. Les agents s'emparèrent des deux individus et les conduisirent au poste. Il s'agissait des nommés Homar Naby Ali, 19 ans, et Sallie Armine Horan, 21 ans, tous deux nés à Calcutta et marchands de tapis.

Le dernier a déclaré qu'il était venu chercher sa sœur qui avait fui le campement de ses parents, situé près de la Porte de Tournai, à Lille. La sœur n'a pas été retrouvée.

Les individus n'avaient pas leurs papiers en règle. Ils ont été maintenus en état d'arrestation et seront déférés au Parquet.

IL AVAIT TROP BU

Les agents ont trouvé dormant sur le trottoir le nommé Roose Auguste, 32 ans, maçon, demeurant à Pont-de-Nieppe.

En raison de l'état d'ivresse de l'intéressé, les agents l'ont conduit au violon.

LE BEC DE GAZ

Hier, vers 12 heures, un automobiliste risqua d'écraser un cycliste près du grand pont, route de Nieppe. Pour éviter l'accident le conducteur monta sur le trottoir et abattit le bec de gaz. Il n'y eut ainsi que des dégâts matériels.

UNE TOMBOLA AU PROFIT DES VIEILLARDS HOSPITALISÉS

Le comité des fêtes des Prés-Duhem vient de recevoir l'autorisation d'organiser une tombola au profit des vieillards des hospices civils et des petites sœurs des pauvres (hospice Mahieu).

A cet effet, il a désigné, dans sa réunion du 1er juillet, son trésorier, M. Julien Bocquet, pour déposer un ou plusieurs carnets de tickets de tombola dans les débits de boissons des Prés-Duhem.

D'autre part, il fait un pressant appel à tous les commerçants du quartier y compris les cafetiers, pour faire parvenir au siège du comité des fêtes, pour le 20 juillet, un ou plusieurs lots.

Il ose espérer que tous les commerçants répondront favorablement à son appel.

Les lots seront exposés dès le 20 juillet à la vitrine de la maison Oscar Leroy (cycles, électricité, T.S.F.), rue du Faubourg-de-Dunkerque.

ASSOCIATION DES MUTILÉS DE LA GUERRE

La réunion mensuelle s'est tenue dimanche dernier dans la salle Joly, rue des Rotours, mise gracieusement à la disposition de l'Association.

M. Charles, président, entouré des membres de la commission, ouvre la séance à 10 heures, devant une nombreuse assistance

Il salue en termes émus, la mémoire de l'homme de bien qu'était M. Achille Debosque-Chuffart, membre bienfaiteur de l'Association, enlevé si prématurément à l'affection des siens.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion lequel est adopté sans observation.

Après l'appel nominal des membres, il est donné connaissance de la liste des lots reçus pour la tombola, puis il est procédé au tirage.

Après différentes communications et l'admission de nouveaux membres, la séance est levée à 12 h. 30.

ANCIENS COMBATTANTS RÉPUBLICAINS

Le programme de la fête du 14 juillet vient d'être définitivement établi :

Le matin, revue par la municipalité à 14 h., banquet à la salle municipale des fêtes, sous la présidence d'honneur de MM. Edmond Debruyne, maire d'Armentières, et Jean Sennac, secrétaire général de la Fédération nationale.

Pendant le banquet, des chanteurs professionnels se feront entendre, puis à 16 heures, la célèbre troupe artistique « La Lyre du Nord », composée de premiers prix de Conservatoire, donnera le programme suivant :

Première partie. — 1. Ouverture pour piano : Le Calife de Bagdad ; 2. Grand air du Tambour-Major du Caïd ; 3. Mme Dumortier, déclamatrice, dans son répertoire ; 4. Cavatine de Faust ; 5. Grand air de Salomé d'Hérodiade ; 6. Scènes militaires.

Deuxième partie. — 1. La terre a parlé, chant républicain ; 2. Chanson provençale, de Massenet ; 3. Le rêve de Des Grieux, de Manon ; 4. Mme Dumortier, déclamatrice, dans son répertoire ; 5. Duo de la Rencontre de Manon ; 6. Scènes militaires ; 7. Duo de la Reine de Chypre.

Troisième partie. — « La journée aux Bébés », opérette-bouffe en un acte.

Les adhésions au banquet sont reçues au siège, café Excelsior, rue de Lille. Permanence dimanche 5 juillet, de 9 heures à midi.

HERNIES

Le NÉO-BARRÈRE contient SANS PELOTES

LES HERNIES RÉDUCTIBLES LES PLUS VOLUMINEUSES

C'est une véritable révolution dans l'art herniaire, car les pelotes ont été considérées jusqu'ici, dans n'importe quel système de bandage, comme indispensables. Nous affirmons que le **NÉO-BARRÈRE**, récemment breveté, ne comporte aucune pelote et qu'il contient cependant, intégralement et sans gêne, les hernies réductibles, si fortes soient-elles. Cette assertion semble incroyable, mais la preuve en est faite chaque jour, gratuitement, par :

L. LEUWERS

BANDAGISTE SPÉCIALISTE
59-61, Rue de Tournai, 59-61
à TOURCOING
Renseignements gratuits sur demande.

HAZEBROUCK

LA SOUSCRIPTION POUR LA CRÉATION DU GÉANT ROLAND

A l'exemple de tant de villes du Nord de la France, la cité hazebrouckoise se devait de combler une lacune de notre petit coin de Flandre, par la création d'un géant dont l'histoire rappellerait les hauts faits d'armes

Et l'Association philanthropique des Amis de Tis'je-Tas'je d'Hazebrouck, dont l'action féconde et désintéressée s'est signalée à l'attention publique par la création de la fête du commerce et par son rôle bienfaisant en faveur des déshérités, a fait appel aux archéologues.

Par des documents puisés dans l'histoire du pays, l'action chevaleresque du seigneur Roland, appartenant à la Cour de Flandre, s'est révélée méritoire et bientôt, avec l'appui de la population tout entière, le géant Roland d'Hazebrouck, précédé de ses trompettes, apparaîtra dans nos fêtes locales, à la grande joie du populaire.

Mais si l'activité et le désir de bien faire sont les apanages de l'Association philanthropique, il appartient à la population tout entière d'apporter sa généreuse contribution au projet. Tous les Hazebrouckois, riches et pauvres, ruraux et citadins, auront à cœur de participer dans la mesure de leurs moyens, à la création du géant et de figurer sur le livre d'or de la souscription ouverte aujourd'hui même.

Coin des contraventions. — A Estaires : Mais Mallis, sujet italien, né à Palerme, demeurant à Lille, 261, rue de Paris, a été gratifié d'une contravention pour défaut de vaccination. — Frasca Vincenzo, demeurant à Lille, sujet italien, sera poursuivi pour défaut de récépissé de déclaration de marchand forain.

A Hazebrouck. — Laurière Georges, ouvrier agricole, sans domicile fixe, a été arrêté pour ivresse. — Vantours Félicien, brocanteur à « Ma Campagne », à Cassel, pour registre de brocanteur mal tenu, a fait l'objet d'un contravention. — A Bailleul : Mme veuve Henri Duhayon, cabaretière au Café du Centre, a oublié l'heure réglementaire de fermeture ; contravention.

Permis de conduire garanti

GARAGE DU CHÊNE HOUPLINE
Rue du Chêne-Houpline, Tourcoing. T.1280

DUNKERQUE

EN MARGE DE L'ACCIDENT MORTEL D'AUTO DE ROSENDAEL

LE CHAUFFEUR EST ÉCROUÉ

Notre journal a relaté l'accident d'automobile survenu boulevard de la République à Rosendael et au cours duquel une jeune fille, Mlle Madeleine Parent, fiancée à un militaire en garnison à Strasbourg, avait été renversée par l'automobile de M. Marcel Baudonck, de Roubaix.

La pauvre jeune fille avait immédiatement succombé à une double fracture du crâne.

Lui-même blessé, le chauffeur avait été conduit à l'Hôpital avec les passagers de sa voiture lesquels avaient reçu dans cette aventure de graves contusions.

Hier, M. Baudonck devait quitter l'établissement où il avait été soigné. A ce moment M. Uriac, commissaire de police, se présenta avec un mandat d'amener, et l'automobiliste dut se rendre au cabinet du juge d'instruction M. Bomet qui lui fit connaître qu'il l'arrêtait pour homicide par imprudence.

Peu de temps après M. Baudonck était écroué.

A BORD DE LA MALLE « LORRAIN » UN CHAUFFEUR EST GRIÈVEMENT BRULÉ

Dans la soirée d'hier, vers 17 h. 15, un grave accident qui a fait 3 blessés, s'est produit à bord de la Malle Lorrain actuellement en réserve et amarrée dans le bassin de l'arrière-port.

A ce moment, 3 chauffeurs se trouvaient groupés dans la cuisine. L'un d'eux, M. Henri Taquet voulant se débarrasser d'un paquet de déchets de coton le jeta dans le feu. Immédiatement un retour de flammes se produisit et M. Daniel Debuckenaere qui se trouvait devant le foyer fut transformé en torche vivante. MM. Fernand Carru, de Fort-Mardyck et Taquet Henri, qui se trouvaient à ses côtés, furent atteints aux bras et au corps. Ces derniers furent transportés chez eux tant qu'à M. Dehuckenaere il dut être dirigé sur l'hôpital où le docteur de service se dépensa avec beaucoup de dévouement pour calmer ses souffrances.

Les brûlures ne paraissent pas profondes mais elles sont étendues sur tout le corps. M. Dehuckenaere est atteint au ventre, aux jambes et aux pieds. Il est dans un état satisfaisant.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Tribunal Correctionnel a tenu audience hier à 9 h. sous la présidence de M. Darras, président, ayant pour assesseurs MM. Bart et Seriooten.

Les violents. — Plusieurs fois condamné en Belgique, Cyrille Penninck, était venu en France où il avait développé la même violence que celle pour laquelle il avait été poursuivi.

Il était hier poursuivi pour avoir pénétré chez les époux Dejonghe, qu'il menaça. Plus tard, un autre cabaretier M. Vigouron, voulut intervenir. Il fut reçu à coups de couteau. Malgré l'habile plaidoirie de Me Valentin, le tribunal le condamne à 6 mois de prison et 5 fr. d'amende.

— 15 jours de prison sont octroyés à Maurice Kerkove, ouvrier habitant Coudekerque-Branche, pour violences.

— 6 jours de prison à Bernard Sobbel, docker, plusieurs fois condamné, pour avoir frappé un cabaretier et sa fille. Il a de plus 5 fr. d'amende.

Les pochards. — Pour ivresse en récidive correctionnelle, Gabrielle Hivin, est punie de 2 mois de prison.

Les mauvais pères. — Un ouvrier gravelinois Léon Merlot, a abandonné sa femme et ses enfants. Le tribunal le juge sévèrement et lui inflige quatre mois de prison pour abandon de famille.

Les étrangers en défaut. — Pour ne s'être point laissé vacciner, les chinois Kao, Limong, Ylé et Chow, ont recueilli chacun six jours de prison.

Les vagabonds. — Un mois de prison est infligé à Jules Willy, sans domicile ; il avait été surpris en flagrant délit de vagabondage.

Les hommes odieux. — Un sieur Elie Coppens, condamné à 3 ans de prison pour avoir détourné, pour la livrer à la débauche, la jeune Malherbe, 17 ans, faisait opposition à ce jugement.

Quatorze fois condamné à des peines importantes, Coppens songeait à une réduction de peine.

La tâche de Me Valentin, on la comprendra, était des plus délicates. Le tribunal a confirmé la condamnation à trois ans de prison, 500 fr. d'amende et à la relégation.

Le chasseur chassait... mais sans permis et s'est pourquoi Jean Arnald, contremaître à l'usine de Firminy, a été condamné à 100 fr. d'amende. Un permis de 47 francs eut été bien favorable.

Le blé frauduleux. — Pour avoir importé frauduleusement en France des blés étrangers, B... Paul a été condamné à 500 fr. d'amende ; des voies de fait entrant en jeu, tandis que les sieurs Declinder Camille et Sophys Maral et Dupire sont condamnés à un mois de prison. La douane recevra de chacun d'eux une somme de 1.701 francs.

Les accidents d'auto. — L'instituteur Jean V..., de Fort Mardyck, qui avait causé un accident d'auto rue de Paris et avait blessé involontairement le docker Paul Soyez, s'est entendu condamner à 100 fr., 5 fr. et 5 fr. d'amende, 100 fr. et 1.500 fr. de dommages-intérêts.

— Pour avoir renversé une jeune fille Louis Lebecque est condamné à 100 et 5 fr. d'amende.

Les farines additionnées. — Le tribunal s'est occupé d'une nouvelle affaire de farines additionnées. Le Procureur de la République a fait le même réquisitoire que pour l'affaire Couroubie et le jugement de la minoterie Duriez, cette fois, a été mis en délibéré.

MENUS FAITS

Mesdames, respectez l'arrêté. — La police a verbalisé les nommées Germaine Soudan, Jeanne Soubrier, Germaine Dubreucq, Germaine Vanhoutte, Lucie Vandeweghe, pour infraction à un arrêté de police.

Les bicyclettes abandonnées. — M. Vandenberghe, domicilié à Dunkerque, 4, rue du Collège, a trouvé abandonné devant son débit, à 1 h. 45 du matin, une bicyclette démunie de sa plaque d'identité.

Il a déposé la machine au commissariat central de police où elle demeure à la disposition de son propriétaire.

Un vagabond. — La gendarmerie, au cours d'une ronde qu'elle a effectuée au port a découvert, en flagrant délit de vagabondage, le nommé Ahmed Saïd, 29 ans, sans domicile fixe, né à Djibouti en 1907.

Depuis le mois de novembre, affirme t-il je cherche du travail, mais jamais jusqu'ici je n'ai réussi à être employé.

Ahmed a été déféré au Parquet, qui l'a fait immédiatement écrouer.

LE MARÉCHAL PÉTAIN PRÉSIDERA A DUNKERQUE A DES MANŒUVRES AÉRIENNES ET D'ARTILLERIE

Devant le maréchal Pétain, le général Niessel, le général Boquet et l'amiral Berthelot, préfet maritime de Cherbourg, il sera procédé à Dunkerque à des exercices d'épreuve des mesures prises contre les attaques aériennes sur la ville.

Le bombardement sera simulé par des escadrilles venant de Reims et qui auront comme port d'attache Saint-Inglevert. Les batteries qui répondront à l'attaque seront placées sous la direction du chef d'escadron Janicot.

Il y aura des tirs de nuit avec des exercices de bombardement. Dans la nuit du 9 au 10 juillet, entre 2 h. et 4 h. du matin, l'obscurité devra être complète. Les habitants devront éteindre les lumières chez eux, en même temps que l'éclairage public sera réduit au minimum.

DÉSINVOLTURE...

Dans une cité comme Dunkerque, où le chiffre des abonnés au téléphone atteint près de 2.000, il n'est pas encore possible que le plus petit dérangement soit dépanné sur l'heure et l'exemple suivant nous est donné :

Une lampe de l'appareil d'un abonné, auquel le téléphone est indispensable, s'étant allumée au bureau central et ayant indiqué naturellement et automatiquement que le poste s'était dérangé, l'usager, après avoir réclamé, fut avisé qu'il ne pourrait être rétabli que le lendemain.

On peut se demander pourquoi l'intervention rapide d'un mécanicien n'a pu s'exécuter avant le départ de l'équipe. Ceci se passe à la veille de l'arrivée du ministre.

LE FEU DANS LES GLACIS

Sur les berges du nouveau canal exutoire, qui coupe la route des Bains, et en raison de la sécheresse de ces jours derniers, le feu a pris dans l'herbe sèche. On a pu éteindre à temps ce début de sinistre.

UN ACCIDENT A LA JETÉE OUEST

En effectuant une manœuvre de wagonnets, Lucien Deschryver, accrocheur 35 ans, domicilié rue d'Alsace-Lorraine à Rosendael, a été sérieusement blessé au pied droit.

On l'a transporté à l'hôpital, où il a reçu les soins que nécessitait son état

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

A HONDSCHOOTE. — On a sévi contre le nommé Lips Georges, d'Hondschoote, lequel circulait en vélo, sur le côté gauche de la route.

A WORMHOUDT. — Pour défaut de récépissé de déclaration, le chiffonnier Adrien Lassus, 20 ans, a été verbalisé.

On a rédigé également contravention à l'adresse de Henri Delheulle, 57 ans, marchand de charbon, pour abandon d'attelage ; contre Rubrouck Léon, 25 ans, charretier à Rosendaël, pour embarras de la voie publique.

A BOURBOURG. — L'ouvrier agricole Lucien Terlie, qui conduisait mal le troupeau qu'on lui avait confié, a encaissé une contravention que lui a rédigé la gendarmerie.

A WATTEN. — Pour avoir laissé divaguer un chien qui n'était point pourvu de collier, Eugène Wassen, cultivateur à Saint-Momelin, a été verbalisé.

MALO-LES-BAINS

LA GRANDE FÊTE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

C'est sous la présidence de M. Morinaud, sous-secrétaire d'Etat à l'E. P., qu'aura lieu la grande manifestation d'aujourd'hui à Malo-les-Bains.

Parmi les personnalités présentes à la gare, à l'arrivée du ministre, à 12 h. 10, citons : MM. Langeron, Préfet du Nord ; Ch Valentin, maire de Dunkerque ; Professeur Debeyre, président général de l'Union fédérale de la 1re Région ; Mahieu, sénateur, président du Conseil général ; Vincent, député ; Taviani, Sous-Préfet de Dunkerque ; Commandant de la Marine Guillaume (commandant d'armes en l'absence du général gouverneur) ; Colonel Dhers de Miquel, du 110e R. I. ; Colonel Vesque, commandant Grotard, etc...

L'exécution de « La Marseillaise » aura lieu Place de la Gare.

Les honneurs militaires seront rendus par un peloton de gendarmes à cheval qui escortera le cortège.

La formation du cortège et le départ en auto pour le lieu du concours au Parc des Sports de la Flandre Maritime, aura lieu aussitôt.

Il y aura arrêt et réception à l'Hôtel de Ville.

L'exécution de « La Marseillaise » aura lieu par la musique municipale de Dunkerque.

Une allocution de bienvenue de M. Ch. Valentin, maire de Dunkerque, sera prononcée et le ministre répondra.

A l'issue de la réception à l'Hôtel de Ville, M. Ch. Valentin, maire, sera remplacé dans la voiture du ministre par M. Ferdinand Schipman, maire de Malo-les-Bains.

L'arrivée au Parc des Sports se fera à 12 h. 40.

Le départ aura lieu à 12 h. 50 pour le Casino Municipal de Malo.

A 12 h. 55, au Casino, il y aura présentation au ministre du Conseil municipal et des autorités civiles et militaires.

Une allocution de bienvenue sera prononcée par M. Ferdinand Schipmen, maire de Malo-les-Bains.

Le ministre répondra.

A 13 h. 15, se déroulera le banquet au Casino.

A l'issue du banquet, à 15 h. 30, devant le Casino, aura lieu le défilé des sociétés d'Education physique et de Préparation militaire devant le ministre, sur la digue de mer.

Remise par le ministre du drapeau de l'Union fédérale.

A 16 h. 15, départ en voiture pour le terrain des sports de l'U.R.D.M.

Exercices gymniques et chœurs par les enfants des écoles de l'agglomération dunkerquoise, à l'occasion du cinquantenaire de l'école publique.

A 17 h. 15, départ pour la gare de Dunkerque.

Départ du train : 17 h. 36 ; arrivée à Paris : 22 h. 39.

LOON-PLAGE

UN CAMION-AUTO TRANSPORTANT DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES A VERSÉ DANS LES DUNES

Une femme fut assez grièvement blessée

A Grand-Fort-Philippe, vendredi, vers 5 heures, un camion-auto découvert de 3 tonnes, appartenant et conduit par M Planckeel, de Petite-Synthe, allait prendre des travailleurs hommes et femmes pour la cueillette des petits pois dans la région et pour le compte d'une entreprise parisienne.

Dans le véhicule, les ouvriers et ouvrières s'y groupèrent au nombre de 60.

Dans les dunes de Loon-Plage, près de la ferme de l'ancien maire, M. Devoos, la direction se rompit et le lourd véhicule versa dans le fossé.

Les témoins de l'accident accoururent aussitôt.

Quoique blessé, le conducteur put enfourcher une bicyclette et venir à Loon-Plage chercher le docteur Top, qui accourut aussitôt sur les lieux.

Quelques ouvriers et ouvrières simplement contusionnées, après avoir pris quelque repos, purent aller à leur travail.

Le conducteur, M. Planckeel, a été violemment contusionné à la poitrine. Il a dû s'aliter.

On tremble à l'idée que l'accident aurait pu se produire près d'un watergand.

M. Planckeel n'est pas assuré pour ce genre de service.

Pour effectuer ce transport quotidien, aller et retour, il recevait 300 francs par jour de l'entreprise parisienne de récolte de petits pois.

La personne la plus grièvement atteinte est **Mme Marie Creton, 50 ans.** Elle fut atteinte à l'oreille et au nez. Pour elle, le diagnostic est réservé. Cette dame est actuellement soignée par M. le docteur Vandiesse, ainsi que les personnes suivantes : **Mme Marie-Josèphe Agez âgée de 50 ans**, dite Raquette, qui a une côte enfoncée ; **Mme Julienne Demazière, 25 ans**, atteinte à la jambe.

Toutes ces personnes sont soignées chez elles, au Grand-Fort. Pour Mme Agez, il est question de son transport à l'hôpital.

DOUAI

LAS DE VIVRE

On a découvert hier matin, à 6 heures pendu dans le grenier de la maison qu'il habitait, rue du Grand Marais, à Frais Marais, Joseph Lechevin, 32 ans, ouvrier mineur, célibataire. Une enquête est ouverte pour établir les causes de cet acte de désespoir.

CARAMBOLAGE

Vers 17 h. 45, l'auto pilotée par M. Marcel Gremmel, demeurant 72, rue de la Mairie, suivait cette rue lorsqu'elle heurta l'auto de M. Raymond Ghyselinck, qui roulait à droite, puis la voiture hippomobile de M. Couillez, camionneur à Douai.

M. Oscar Fontaine, 52 ans, qui chargeait des caisses sur cette voiture a été contusionné. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine il a pu regagner son domicile rue Benoit, 5.

M. Gremmel a fait l'objet d'un procès-verbal pour mauvaise direction de son auto.

Dernière Heure

M. BLAISOT NE VIENDRA PAS A CALAIS AUJOURD'HUI

M. Léon Vincent, député-maire de Calais, a reçu, hier soir, du chef de cabinet de M. Blaisot, ministre de la Santé Publique et de la Prévoyance Sociale, un coup de téléphone l'informant que le ministre ne pouvait, à son grand regret, assister à la fête mutualiste d'aujourd'hui et qu'il formait les vœux les plus sincères pour la réussite de la journée présidée par son collègue M. Landry, ministre du Travail.

M. Léon Vincent répondit qu'il était au courant de la décision du Conseil des Ministres, ne permettant qu'à un seul membre du Gouvernement de se rendre à l'extérieur et remercia M. Blaisot de ses bons souhaits.

M. Blaisot doit, d'ailleurs, présider aujourd'hui, d'autres manifestations.

Dernière Heure Sportive

LE XXVe TOUR DE FRANCE CYCLISTE

JULIEN PERRAIN MIS HORS DE COURSE

Les commissaires ont décidé que Di Paco et Charles Pélissier, comptant le même temps et le même nombre de points, porteraient tous deux aujourd'hui le maillot jaune.

Julien PERRAIN est mis hors de course pour s'être accroché pendant plusieurs kilomètres derrière une voiture automobile. Maréchal, Cepeda et Riondet sont mis au dernier rang de l'étape Brest-Vannes pour avoir profité du sillage d'une voiture automobile.

LE CLASSEMENT GÉNÉRAL DU TOUR

1. Charles Pélissier, 32 h. 08' 17" ; 1. A. Magne, 32 h. 08' 17" ; 1. Di Paco, 32 h. 08' 17" ; 1. Demnysère, 32 h. 08' 17" ; 1. Le Calvez, 32 h. 08' 17" ; 1. Buse, 32 h. 08' 17" ; 1 Rebry, 32 h. 08' 17" ; 1. Gestri, 32 h. 08' 17" ; 1. Pesenti, 32 h. 08' 17" ; 1. Metze, 32 h. 08' 17" ; 11. Opperman, 32 h. 08' 53" ; 12. Leducq, 32 h. 09' 07" ; 12. Péglion, 32 h. 09' 07" ; 12. Tierbach, 32 h. 09' 07" ; 15. Dewaele, 32 h. 09' 08" ; 16. Giaccobe, 32 h. 09 20" ; 16. Batesini, 32 h. 09' 20" ; 16. Gyssels, 32 h. 09' 30" ; 19. Siegel, 32 h. 09' 37" ; 19. Gremot, 32 h. 09' 37" ; 19. Camussot, 32 h. 09' 37" ; 19. Vervaecke, 32 h. 09' 37" ; 23. Sieronski, 32 h. 09' 57" ; 24. Benoit Faure, 32 h. 10' 28" ; 25. Antenen, 32 h. 11' 27" ; 25. Orecchia, 32 h. 11' 27" ; 27. Buchi, 32 h. 11' 50" ; 28. Hamerlinck, 32 h. 12' 28" ; 29. Stoepel, 32 h. 13' 06" ; 30. Schopers, 32 h. 14' 40" ; 31. Jeyer, 32 h. 15' 15" ; 32. Altinburger, 32 h. 17' 07" ; 33. Pipoz, 32 h 24' 07" ; 34. Maréchal, 32 h. 32' 34" ; 35. Max Bula, 32 h. 32' 37" ; 36. Naert, 32 h. 39' 14" ; 37. Mauclair, 32 h. 40' 35" ; 38. Guiramand, 32 h. 46' 27" ; 39. Bajard, 32 h. 46' 33" ; 40. Vanviertz, 32 h. 46' 34" ; 41. Bernard, 32 h. 47 57" ; 42. Pancera, 32 h. 51' 30" ; 43. Goethuys, 32 h. 51' 30" ; 44. J. Bidot, 32 h. 51' 30" ; 45. Van Grootenbrnele, 32 h. 52 06" ; 46. Van Rysselberghe, 32 h. 52' 21" ; 47. Loncke, 32 h. 53 25" ; 48. F. Henri, 32 h. 53' 52" ; 49. Catalini, 32 h. 54' 29" ; 50. Laloup, 32 h. 50' 04" ; 51. Godinat, 33 h. 00' 22" ; 52. Viaene, 33 h. 04' 19" ; 53. Fave, 33 h. 05' 25" ; 54. Venot, 33 h. 06' 01" ; 55. Brugère, 33 h. 09' 07" ; 56. Van Tright, 33 h. 09' 15" ; 57. Morcels, 33 h. 10' 29" ; 58. Berton, 33 h. 12' 21" ; 59. Bonillet, 33 h. 17' 26" ; 60. Viarengo, 33 h. 18' 56" ; 61. Fayolle, 33 h. 26' 28" ; 62. Butabochi, 33 h. 27' 55" ; 63. Cepeda, 33 h. 28' 25" ; 64. Ussat, 33 h. 29' 22" ; 65. Nitzschke, 33 h. 29' 51" ; 66. Cardona, 33 h. 32' 16" ; 67. Riondet, 33 h. 45' 11" ; 68. Lamb, 33 h. 52' 26".

LE CLASSEMENT INTERNATIONAL

1. France et Italie, 96 h. 24' 51" ; 3. Allemagne, 96 h. 25' 41" ; 4. Belgique, 96 h. 25' 42" ; 5. Austro-Suisse, 96 h. 32' 10".